



SNN

NOTAIRES DE FRANCE
Syndicat national
des notaires

Pour que vous exerciez dans les meilleures conditions votre métier de notaire, le **Syndicat national des notaires** est à votre service.





Le Syndicat est à l'écoute de tous les notaires de France pour entendre leur point de vue.

Le Syndicat a pour mission de défendre les intérêts moraux, matériels et collectifs des notaires. Sa représentativité est incontestable du fait de ses effectifs, de son ancienneté, de son expérience et de son indépendance.

Le Syndicat est aux côtés des instances ordinales ou associatives pour défendre et promouvoir le Service Public Notarial.

Un délégué régional est à la disposition de chaque notaire au niveau local pour prendre en considération vos attentes et assurer un relais avec le Syndicat.



La direction est assurée par un comité directeur animé par son président et un conseil d'administration de quarante membres.

Des commissions et des groupes de travail étudient les actions à mener.

Le Syndicat gère les fonds de la formation (FIF-PL). Il propose une centrale d'achat à ses adhérents.

Une commission de prévention des conflits d'associés assure de façon efficace, à ceux qui le souhaitent, une médiation entre notaires.

FIF-PL:

Fonds interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux



LE RÉSEAU

De nombreux liens ont été créés dans le cadre d'associations en France (UNAPL - ARNU - ANIME) et en Europe (FANE - CEPLIS), ainsi qu'avec les notaires retraités (ANNOR).

Le Syndicat a la volonté d'agir en partenariat avec tous les organismes volontaires de la profession.

Les notaires syndiqués sont des hommes et des femmes de bonne volonté qui mettent leur temps, leurs connaissances et leur énergie au service du développement de la solidarité professionnelle.

UNAPL :
Union Nationale
des Professions
Libérales

ARNU :
Association
Rencontres
Notariat-
Université

ANIME :
Association des
Notaires investis
d'un mandat
électif

FANE :
Fédération des
Associations de
Notaires
Européens

CEPLIS :
Comité Européen
des Professions
Libérales

ANNOR :
Association
Nationale des
Notaires
Retraités

A côté du Conseil supérieur du notariat, le Syndicat national des notaires défend les intérêts collectifs des notaires et veille aux intérêts fondamentaux et à l'avenir de la profession



Création en 1949 du « Syndicat national de France, d'Algérie et de l'Union Française », dans un esprit de liberté, d'indépendance et de complémentarité avec les instances professionnelles.

Depuis près de soixante ans, le Syndicat est une force de progrès, en apportant sa contribution à de nombreuses actions.

Tél : 01 43 87 96 70

LES MOYENS D' EXPRESSION

La revue **Ventôse** assure l'information des syndiqués qui peuvent s'y exprimer en toute liberté.

Ventôse Express, pour une information immédiate et réactive.

Les **séminaires** et les **congrès** abordent tous les sujets qui intéressent le notaire et son entreprise.

L'ADHÉSION AU SYNDICAT

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires à votre adhésion au Syndicat national des notaires, téléphonez au

01 43 87 96 70



SNN
NOTAIRES DE FRANCE
Syndicat national
des notaires

**SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES • 73, bd Malesherbes
75008 Paris • Tél : 01 43 87 96 70 • Fax : 01 43 87 12 37
e-mail : secretariatsnn@orange.fr • site : syndicat-notaires.fr
Syndicat créé en 1949, immatriculé à Paris sous le numéro 10.951**